

A Villeneuve d'Ascq, le 27 Octobre 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025 CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale élective du Comité Régional d'Équitation Hauts-de-France se tiendra le :

Jeudi 4 Décembre 2025 à 14h00
En visio : <https://us02web.zoom.us/j/89833006316>

Les membres actifs au 31 août 2025 du Comité Régional d'Équitation Hauts-de-France pourront voter exclusivement **par internet du lundi 24 novembre 2025 à 08h00 au jeudi 4 décembre 2025 à 12h00.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CDE).

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2025,
Point n° 2 – Rapport financier et quitus 2025,
Point n°3 – Budget prévisionnel 2026,
Point n°4 – Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site www.crehautsdefrance.com dans la rubrique « AGO ». Les statuts et règlement intérieur du CRE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **11 décembre 2025 à 14h00**.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le 11 Décembre 2025 à **14h00** en visioconférence, lien consultable sur le site www.crehautsdefrance.com dans la rubrique « AGO ».

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Thomas Desmarez
Président du CRE Hauts-de-France